



Les femmes représentent la moitié des actifs mais seulement trois créateurs d'entreprises sur dix

En 2014, trois entreprises classiques sur dix sont créées par des femmes alors qu'elles représentent la moitié des actifs occupés dans les Pays de la Loire. Les femmes créent leur entreprise pour assurer leur emploi plus souvent que les hommes, elles disposent d'un budget plus faible et rencontrent plus de difficultés au démarrage. Le déficit est dû en partie à une répartition sectorielle des créations défavorable. Globalement, les créations sont deux fois plus nombreuses dans la construction, secteur peu féminisé, que dans la santé, fortement féminisé. Toutefois, un retard important existe également dans des secteurs relativement féminisés comme le commerce, la restauration ou les services aux entreprises.

Serge Fraboul, Insee

Dans le cadre de la politique visant à l'égalité entre les femmes et les hommes, un plan interministériel à l'égalité professionnelle 2016-2020 affiche notamment un objectif de taux de création d'entreprises (*source et définitions*) par les femmes de 40 % en 2017. Cet objectif est décliné dans les Plans d'Action Régionaux (PAR) pilotés par l'État, la Région et la Caisse des dépôts (Banque Publique d'Investissement France). Celui des Pays de la Loire a été signé le 18 décembre 2018.

En 2014, 23 100 entreprises ont été créées dans les Pays de la Loire, dont 10 600 entreprises « classiques » et 12 500 sous le régime de micro-entrepreneur. Au cours du 1^{er} semestre de l'année, 29 % des créateurs d'entreprises classiques sont des femmes, loin de la cible prévue pour 2017. En revanche, 40 % des nouveaux micro-entrepreneurs (*source et définitions*) sont des femmes. Ces proportions sont proches des moyennes pour la France (respectivement 28 % et 37 %).

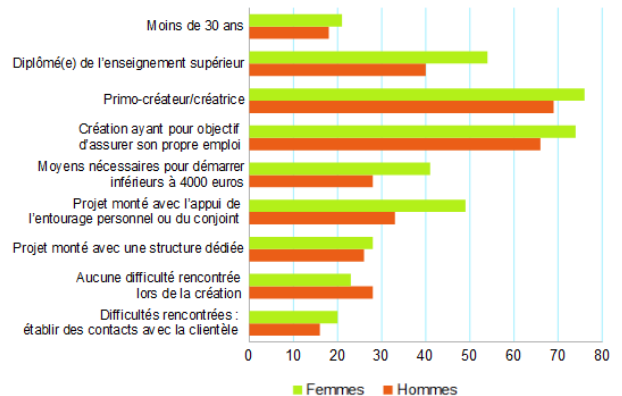
Les femmes créent leur entreprise plus souvent pour assurer leur emploi

Dans la région, les femmes créatrices d'entreprises sont plus jeunes et nettement plus diplômées que les hommes (*figure 1*). Elles sont plus souvent primo-créatrices. Leur principale raison pour créer une entreprise est d'assurer leur propre emploi ou d'exercer leur profession (74 % contre 66 % pour les hommes) alors que leurs homologues masculins la créent davantage par goût d'entreprendre ou pour la développer en matière d'emploi ou d'investissement. Leur budget est plus faible : les moyens nécessaires pour démarrer sont inférieurs à 4 000 euros pour 41 % d'entre elles contre 28 % chez les hommes. Elles bénéficient plus souvent d'un soutien de leur entourage personnel, en premier lieu de leur conjoint ou d'une structure dédiée à la création. Les femmes rencontrent plus de difficultés au début, notamment pour établir des contacts avec la clientèle.

In fine, les entreprises créées par les femmes sont moins pérennes, 59 % contre 65 % pour les hommes, au bout de cinq ans.

1 Les femmes disposent d'un budget plus faible pour démarrer leur entreprise

Principales caractéristiques des femmes créatrices d'entreprises par rapport aux hommes dans les Pays de la Loire (en %)



Champ : entreprises du champ Sine (*source et définitions*) créées au 1^{er} semestre 2014. Source : Insee, enquête Sine 2014.

La part des entrepreneures est très inférieure à celle des femmes en emploi

En 2014, les femmes représentent la moitié des actifs occupés de la région, une proportion très supérieure à celle des créatrices d'entreprises classiques, comme au niveau national. La part de nouvelles entrepreneures (29 %) est même inférieure à celle des femmes parmi l'ensemble des indépendants ou chefs d'entreprises (34 %). Ce déficit de femmes parmi les créateurs d'entreprises peut provenir d'une moindre propension à créer des entreprises y compris dans les secteurs fortement féminisés ou d'une répartition sectorielle des créations défavorable aux femmes (*figure 2*).

Un net déficit de nouvelles entrepreneures dans le commerce...

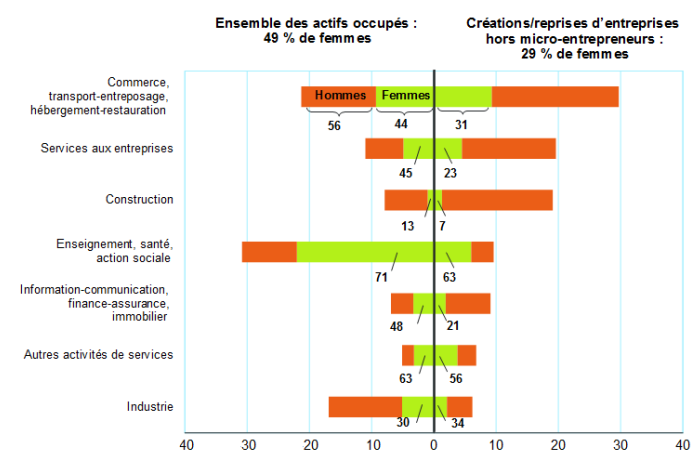
La moitié des créations d'entreprises a lieu dans le secteur du « commerce, transport-entrepôt, hébergement-»

restauration » et dans celui des services aux entreprises. Alors que la part d'emplois féminins dans ces deux secteurs est proche de la moyenne (44 % et 45 %), les femmes ne représentent respectivement que 31 % et 23 % des créateurs d'entreprises.

Pourtant, les freins à la création d'entreprises sont moins nombreux dans le commerce. Le secteur « commerce, transport-entrepôt, hébergement-restauration » est le plus ouvert à la reconversion professionnelle c'est-à-dire qu'il est plus facile de créer une entreprise sans expérience professionnelle dans ces domaines. Cependant, les femmes ne représentent que 31 % des créateurs. Au sein de ce secteur composite, les disparités sont importantes. Majoritairement féminisée, la restauration regroupe un quart des créations et un nouvel entrepreneur sur trois est une femme. À l'inverse, le commerce et la réparation d'automobile, les intermédiaires du commerce et certains commerces de détail sur éventaires et marchés, bien représentés dans les créations, sont peu féminisés.

2 La structure sectorielle contribue à une moindre féminisation des créations d'entreprises

Répartition des actifs occupés et des créations et reprises d'entreprises par secteur d'activité dans les Pays de la Loire (en %)



Lecture : en 2014, 21 % des actifs occupés des Pays de la Loire travaillent dans le secteur du « commerce, transport-entrepôt, hébergement-restauration ». Parmi eux, 44 % sont des femmes. La même année, 30 % des entreprises classiques créées l'ont été dans ce secteur. Les femmes représentent 31 % des créateurs du secteur.

Champ : entreprises du champ Sine créées au 1^{er} semestre 2014; actifs occupés hors secteur de l'agriculture.

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire ; enquête Sine 2014.

... et, plus encore, dans les services aux entreprises

Moins d'une entreprise sur quatre est créée par une femme dans le secteur des services aux entreprises, 22 points de moins que leur part dans l'ensemble des emplois du secteur. Les créations sont concentrées sur quelques activités : le conseil de gestion, les

activités juridiques et comptables, l'ingénierie et les services d'aménagement paysager. Ces deux dernières activités sont peu féminisées. Le déficit de nouvelles entrepreneuses s'explique en partie par le profil des créateurs : plus âgés, souvent cadres et moins à la recherche d'un emploi que de nouveaux défis à relever. Or, le niveau de qualification des femmes s'est élevé au cours des générations. La moindre féminisation dans ces secteurs pourrait s'atténuer dans les années à venir au fur et à mesure que les générations de femmes plus jeunes et plus qualifiées remplaceront les plus âgées.

Deux fois plus de créations dans la construction, secteur faiblement féminisé que dans la santé, secteur très féminisé

La construction, secteur le moins féminisé (12 % des emplois) regroupe 19 % des créations d'entreprises alors qu'il n'emploie que 8 % des actifs de la région. Les femmes représentent 7 % des nouveaux entrepreneurs. Ce secteur est peu ouvert à la reconversion. Alors qu'en moyenne 37 % des créateurs d'entreprises exerçaient précédemment un autre métier, cette proportion n'est plus que de 22 % dans la construction. Les créateurs sont souvent d'anciens ouvriers du bâtiment, or ces métiers sont peu féminisés.

La situation est inversée dans le secteur « enseignement, santé et action sociale » où les femmes sont majoritaires (71 % des emplois) : son poids dans les créations (10 %) est trois fois plus faible que dans l'ensemble des actifs occupés. Près des deux tiers des entreprises sont créées par des femmes. Mais cette part pèse peu dans l'ensemble. Ce secteur est peu ouvert à la reconversion. Seuls 12 % des créateurs d'entreprises exerçaient précédemment un autre métier. Les entreprises sont créées principalement dans les activités médicales (médecins, infirmiers) ou paramédicales qui demandent des formations spécifiques. ■

Quatre femmes sur dix parmi les créateurs sous le régime de micro-entrepreneur

Les femmes sont plus nombreuses parmi les créateurs de micro-entreprises : elles représentent 40 % des créateurs au 1^{er} semestre 2014, 11 points de plus que pour les créateurs classiques.

Dans tous les secteurs à l'exception de la construction, la part de femmes créant une micro-entreprise est voisine ou supérieure (de 10 à 16 points) à celle des créatrices d'entreprises classiques. Ainsi, elle est de 39 % dans les services aux entreprises où les activités de conseil de gestion, mais aussi de design, photographie ou traduction, sont bien représentées. Dans l'industrie, le micro-entrepreneuriat féminin est élevé (47 %), boosté par la fabrication de vêtements ou de bijoux fantaisie.

La structure sectorielle des créations de micro-entreprises est également plus favorable avec une plus forte représentation des secteurs les plus féminisés, l'enseignement, santé et action sociale et les autres activités de services et une part plus faible de la construction.

Les femmes ont plus souvent démarré leur activité que les hommes au moment de l'enquête (72 % contre 61 %), il s'agit de leur activité principale pour 37 % (33 % pour les hommes).

Source et définitions

Le **Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises. Deux enquêtes différentes sont menées, une sur les entreprises classiques (entreprises du secteur marchand, hors micro-entreprises) et une sur les micro-entreprises. Ont été interrogées en 2014, celles créées au cours du 1^{er} semestre 2014 (Sine 2014) dans le secteur marchand non agricole.

Création d'entreprises : mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprises après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprises s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, du point de vue de l'activité et de la localisation.

Le régime de **micro-entrepreneur** est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime offre des formalités allégées de création d'entreprises, ainsi qu'un mode simplifié de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN : 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire
Mars 2019

Pour en savoir plus :

- Chaillot P. et Rocheteau M., *Auto-entrepreneuriat : un régime transitoire ?*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 72, octobre 2017.
- Chaillot P. et Rocheteau M., *Les entreprises ligériennes créées en 2010 toujours plus pérennes qu'au niveau national*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 49, septembre 2017.
- Chesnel E. et Clausse A., *Trois ans après leur création, 3 entreprises sur 4 sont toujours en activité*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 13, mai 2015.

